

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL

DECAZEVILLE, le 16 juillet 2014

Réf : 2014 – 3197 - AL/SG

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 22 JUILLET 2014 à 17h30. à la Mairie

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
François MARTY

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014
- 2) Décisions prises en délégation par le maire
- 3) Modifications du tableau des emplois
- 4) Élections professionnelles
- 5) Budget réseau de chaleur 2014: décision budgétaire n°1
- 6) Rénovation du mausolée cabrol, plan de financement tranche 1 - avenant à la convention avec la fondation du Patrimoine
- 7) Levée d'option anticipée entreprise MTI
- 8) Répartition des dépenses entre le budget général et le budget de l'eau pour les travaux rue cayrade (tranche 1 et 2)
- 9) Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- 10) Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets
- 11) Vente d'un immeuble à Monsieur Patrick Regueme
- 12) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

L'an deux mille quatorze, le vingt deux juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain ALONSO.

Présents : Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE - Christian LACOMBE - Véronique DESSALES - Gisèle ALLIGUIE - Christian NICKEL - Claudette REY - Albert GASTON - Maurice ANDRIEU - Christian MURAT - Sonia DIEUDE - Corinne LAVERNHE - Fabienne LANCELLE - Véronique REVEL - Delphine LOISON - Ramiro ROCCA - Jean-Louis CALMETTES - Florence BOCQUET - Gaëlle BRENON

Procurations : François MARTY à Alain ALONSO - Marc MAZA à Christian NICKEL - Isabelle JOUVAL à Evelyne CALMETTE - Anne-Marie CUSSAC à Fabienne LANCELLE - Marie-Hélène MURAT à Christian MURAT - Jean-Paul BOYER à Gaëlle BRENON - Jean-Pierre VAUR à Florence BOCQUET

Absents excusés : Romain SMAHA - Patrick INNOCENTI - Philippe CARLES

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Ramiro ROCCA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des besoins de la collectivité et suite à réussite à examen professionnel d'un agent municipal, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

-modification d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de modifier un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles pour renouvellement du collège des représentants du personnel au comité technique auront lieu le jeudi 4 décembre 2014.

Le comité technique était, jusqu'à présent, commun à la collectivité et au centre communal d'action sociale (y compris le foyer et l'EHPAD Bellevue).

Monsieur le Maire propose de reconduire ce comité technique commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de reconduire le comité technique commun à la collectivité et au CCAS.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2014 - DECISION BUDGETAIRE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ **DEPENSES**

23-2315	Installations techniques, matériel, outillage	-1 500.00€
20-2031	Etudes	+1 500.00€

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative n°1 au budget réseau de chaleur.

**RENOVATION DU MAUSOLEE CABROL - PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1
AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La première tranche de rénovation du mausolée Cabrol est engagée. Elle consiste en la réfection de la toiture et en la mise en sécurité de l'ouvrage.

Les dépenses pour cette première tranche sont les suivantes :

Etude et suivi des travaux	6 405.00€ HT
Plan topographique	6 100.00€ HT
Couverture	9 852.00€ HT
Mise en sécurité	71 686.75€ HT

Soit un total de dépenses de 94 043.75€ HT au titre de la première tranche

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional	11 437.00€
Conseil Général	9 000.00€
Mécénat EDF	3 000.00€
Fondation du patrimoine (subvention)	7 000.00€
Fondation du patrimoine (collecte)	20 169.40€
Autofinancement	43 437.35€

Il est à noter que la subvention attribuée dans le cadre de la réserve sénatoriale et notifiée par la Préfecture à hauteur de 6 000€ a été calculée pour une base subventionnée de 192 632.27€ HT avec un taux de subventionnement de 3.11%. Ainsi, cette subvention sera acquise à la commune quand le montant des travaux effectués atteindra cette somme. Elle n'apparaît donc pas dans le plan de financement de la tranche 1

De plus, et afin que la collecte réalisée par la fondation du patrimoine pour le compte de la commune pour l'opération de rénovation du mausolée puisse être poursuivie pour les tranches de travaux à venir, il convient de signer un avenant à la convention avec la fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement pour la première tranche de rénovation du mausolée Cabrol.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la fondation du patrimoine.

Délibération n° 2014 / 10 / 05

LEVEE D'OPTION ANTICIPEE ENTREPRISE MTI

Par courrier en date du 25 septembre 2013, l'entreprise MTI a fait part de sa volonté de procéder au rachat des bâtiments qu'elle occupe, par crédit bail, au 1^{er} octobre 2014.

Le prix de rachat proposé correspond à l'encours de dette au 1^{er} octobre 2014 soit 187 315€ majoré de l'indemnité de rachat (fixée relativement au taux de rendement sur le marché obligataire secondaire de l'obligation à taux fixe à remboursement in fine émise par l'État français et estimée à 20 000€) soit un total estimé de 207 315€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Mme Dessales, salariée de l'entreprise, ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote) décide :

- d'autoriser la levée d'option anticipée pour l'entreprise MTI au 1^{er} octobre 2014.
- de proposer un prix de rachat correspondant à l'encours de dette au 1^{er} octobre 2014, majorée de l'indemnité de rachat, pour un montant estimé à 207 315€ HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser le prêt n°MON212616EUR/0217729 de manière anticipée au 1^{er} octobre 2014.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette vente par acte notarié, les frais y afférents étant à charge du preneur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.

Délibération n° 2014 / 10 / 06

REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LE BUDGET DE L'EAU POUR LES TRAVAUX RUE CAYRADE (TRANCHES 1 ET 2)

Dans le cadre du réaménagement de la rue Cayrade (tranches 1 et 2), des travaux ont été réalisés tant au titre du budget général (voiries, aménagements urbains...), qu'au titre du budget de l'eau (réseaux d'eau potable).

Il convient de répartir les charges entre chacun de ces deux budgets selon les modalités suivantes :

- Refacturation du budget général au budget de l'eau pour les opérations directement liées aux travaux relevant du budget de l'eau.
- Refacturation de la part des frais et études (CSPS, OPC, MOE et mandat SPL) incombant au service de l'eau par application du pourcentage des travaux de chacun de ces deux budgets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser la répartition des charges entre le budget de l'eau et le budget général pour les travaux rue Cayrade (tranches 1 et 2) selon les modalités suivantes :

- Refacturation du budget général au budget de l'eau pour les opérations directement liées aux travaux relevant du budget de l'eau.
- Refacturation de la part des frais et études (CSPS, OPC, MOE et mandat SPL) incombant au service de l'eau par application du pourcentage des travaux de chacun de ces deux budgets.

Délibération n° 2014 / 10 / 07

<p align="center">RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT</p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de prendre acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Délibération n° 2014 / 10 / 08

<p align="center">RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS</p>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de prendre acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Délibération n° 2014 / 10 / 09

<p align="center">VENTE D'UN BIEN IMMOBILIERA MONSIEUR PATRICK REGUEME</p>

Le bien immobilier que la commune propose de vendre à Monsieur Patrick REGUEME, domicilié Hameau de Malaret à Bouillac, est situé au 29 rue Gambetta à Decazeville. Il est porté au cadastre à la section AM n°127.

Il est proposé de vendre ce bien au prix de 15 000€ correspondant à l'estimation du service des domaines.

Le Conseil Municipal, par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Florence BOCQUET et sa procuration de Jean-Pierre VAUR - Gaëlle BRENON et sa procuration de Jean-Paul BOYER) et 21 voix pour, décide :

-de vendre à Monsieur Patrick REGUEME le bien situé 29 rue Gambetta, porté au cadastre à la section AM n°127, au prix de 15 000€ correspondant à l'estimation du service des domaines.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.

Dire que l'ensemble des frais liés à cette vente, en particulier les frais de notaire et les différents diagnostics (amiante, termites....) seront à charge de l'acheteur.

Délibération n° 2014 / 10 / 10

<p align="center">MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État</p>
--

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Decazeville rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Decazeville estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le Conseil Municipal, par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Florence BOCQUET et sa procuration de Jean-Pierre VAUR - Gaëlle BRENON et sa procuration de Jean-Paul BOYER) et 21 voix pour, décide de soutenir les demandes de l'AMF, à savoir :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,

- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Séance levée à 18h20